

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2019

Objet : Fixation du forfait journalier de la mission remplacement pour l'année 2020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 novembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Géraïn à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL.

Avaient donné procuration : Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamia KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Fixation du forfait journalier de la mission remplacement pour l'année 2020.

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

Vu la délibération n° 2000-36 du 30 novembre 2000 portant création du service de remplacement,

Vu la délibération n° 2018-81 du 27 novembre 2018, fixant la participation financière des collectivités et établissements publics adhérents à la mission remplacement pour l'année 2019,


Considérant que l'article 6 de la convention d'adhésion à la mission remplacement dispose que : *"La participation aux frais de fonctionnement du service donne lieu au versement d'une tarification correspondant au nombre de jours de travail effectif. Son montant est fixé annuellement par le conseil d'administration du CIG."*

Considérant qu'il y a lieu de reconduire la tarification précédemment adoptée pour l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire, pour l'exercice 2020, le forfait journalier à la charge des collectivités et établissements publics pour la mission remplacement comme suit :

- Agent de catégorie A : 262 euros, par jour de travail effectif.
- Agent de catégorie B : 214 euros, par jour de travail effectif.
- Agent de catégorie C : 190 euros, par jour de travail effectif.


Le Président,
Scques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne